
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI LE 6 JUIN 2022 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 juin 2022 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 6 juin 2022.

Présences: Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5 :Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI LE 6 JUIN 2022 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : À la grande horloge du temps, il n'y a qu'un mot « maintenant »

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.00 CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période de mai 2022, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES

6.01 Partenariat Fête nationale à East Angus

7.00 RAPPORT : DES COMITÉS

8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER

8.1 Salaires du 22 avril au 27 mai 2022©

Employés 16 008,80 \$ dépôt direct et chèques

Achats listes ©

2022-05B 141 913,63\$

2022-06A 6 477,60\$

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de novembre en vertu du règlement de délégation, art.961 CMQ.

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Règlement 2022-06 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur général

9.02 Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses

9.03 Règlement 2022-08 concernant la Politique administrative 2022-2027

10.00 AVIS DE MOTION

11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux :

Famille (MADA)

Chambre de commerce

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public

Voirie

Comité du futur parc développement Godbout

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir

Comité du futur parc développement Godbout

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie

Voirie

Comité consultatif d'urbanisme

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Comité du futur parc développement Godbout

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie

Sécurité civile

Chambre de commerce

b) Maire – MRC

c) Rapports – chef d'équipe

Rapport d'été 2022.

d) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

e) Rapport des permis – dépôt bilan annuel

f) **Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière**

13.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 13.01 Signature entente intermunicipale fourniture d'eau potable – Avenue de la Tuilerie
- 13.02 Contrat de travail – Casey Sylvester
- 13.03 Addenda remplacement temporaire chef d'équipe – Jeff Wilkins
- 13.04 Dépôt du rapport des élus ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 13.05 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2022
- 13.06 Autorisation signatures - contrat de service appel 911 Cauca
- 13.07 Autorisation à signer un acte de cession – 206 Gosford Est

14.00 INVITATIONS

15.00 VARIA

16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

17.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2022-098

résolution no 2022-098

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2022-099

résolution no 2022-099

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2022-100

résolution no 2022-100

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2022-101

résolution no 2022-101

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de mai 2022 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désireraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

6.01 PARTENARIAT FÊTE NATIONALE À EAST ANGUS

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus organise la Fête nationale le jeudi 23 juin 2022 en collaboration avec les organismes et commerçants de la région;

2022-102

résolution no 2022-102

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury contribue comme partenaire pour la Fête nationale 2022 pour un montant de 300\$.

A D O P T É E

7.00 **RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport.

8.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mai 2022, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ

8.01 **SALAIRE DU 22 AVRIL AU 27 MAI 2022**

2022-103

résolution no 2022-103

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de mai 2022 pour un montant de 16 008,80 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2022-05B	141 913,63 \$
2022-06A	6 477,60 \$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.01 **ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-06 CONCERNANT
L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU les dispositions prévues à la section III.I du Code municipal à l'égard du directeur général;

ATTENDU que le conseil municipal juge approprié d'ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général de la municipalité ceux prévus à l'article 212.1 du *Code municipal*;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 2022-06 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur général a été donné le 2 mai 2022 (02-05-2022) ;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé le 2 mai 2022 (02-05-2022) ;

2022-104

résolution no 2022-104

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2022-06 concernant l'élargissement des pouvoirs du directeur général;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-06 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

9.02 **ADOPTION DE RÈGLEMENT 2022-07 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU que ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU que l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement numéro 2022-007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses a été donné le 2 mai 2022 (02-05-2022);

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 2 mai 2022 (02-05-2022) ;

2022-105

résolution no 2022-105

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du Canton de Westbury adopte le règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses;

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-07 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

9.03 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-08 POLITIQUE ADMINISTRATIVE 2022-2027**

CONSIDÉRANT que la politique établit les normes et les montants maximums de remboursement pour les remboursements des employés et des membres du conseil dans le cadre de leur travail, de formation ou de congrès;

CONSIDÉRANT que la politique demande une révision la dernière étant adoptée en l'année 2012;

2022-106

résolution no 2022-106

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la politique administrative 2022-2027 du Canton de Westbury tel que déposée.

D'enregistrer et copier ladite politique au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-08 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

10.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun.

11.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Il n'y a pas eu de nouvelle rencontre depuis le dernier mois.

Rappel pour le plastique agricole, la première collecte sera le 1er juillet, les gens ont jusqu'au 26 juin pour s'inscrire. Les plastiques doivent être mis dans des sacs que les agriculteurs doivent se procurer.

Pour le sujet des conteneurs, Mme Cyr a dû reporter sa rencontre qu'elle avait, car elle a été malade, donc la réunion sera retardée au mois prochain.

Famille (MADA) : En processus de leur résolution de politique qui sera probablement effective en automne.

Chambre des commerces : Il n'y a pas eu de nouvelle rencontre depuis le dernier mois.

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : Une réunion aura lieu dans 2 semaines. Les citoyens sont invités à venir au marché public aura lieu les jeudis du 30 juin au 1^{er} septembre de 16h à 18h30.

Voirie : Rien de nouveau, réunion prévue la semaine prochaine.

Comité du futur parc développement Godbout : Voir sujet de Mme Gilbert.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Une rencontre avec la MRC est prévue le 16 juin 2022.

Une rencontre a eu lieu avec la Ville d'East Angus pour un entrepreneuriat au niveau des loisirs, et voir l'ouverture à ce niveau. Mme Gilbert a été invitée à la rencontre de loisir. Une entente pour l'année 2023 sera à déterminer.

Comité du futur parc développement Godbout : Une rencontre a eu lieu le 19 mai dernier, le comité a eu comme invitée Mme Véronique Bourmont, afin d'expliquer les modalités de la politique d'utilisation de subvention de la MRC. Un plan sera élaboré pour 5 ans les projets sont modulable. La prochaine rencontre sera le 21 juin 2022.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Une rencontre a eu lieu en mai. Un budget était établi concernant la publicité, une carte routière sera donc demandée pour compléter le contrat. Un contrat aura lieu prochainement pour la téléphonie mobile, pour les urgences avec le service incendie.

Il aura une zone neutre offerte, possiblement à la caserne de pompier d'East Angus. Endroit à confirmer. Au mois d'aout, il y aura la descente en kayak de la rivière à partir du parc Beaulieu à Ascot Corner. Pour terminer, un schéma de risque est présentement en cours de processus.

Voirie : Rien de nouveau, réunion prévue la semaine prochaine.

Comité consultatif d'urbanisme : Rien n'a été déclaré.

Conseiller #5 Mario Dolbec :

Comité du futur parc développement Godbout : Soumission pour des jeux demandée et attente de subvention.

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie : Ils ne sont pas capables d'avoir les papiers de quittance (15 000\$) pour le nouveau camion, comme les frais d'avocats seront plus dispendieux que la dette, une fermeture de ce dossier sera effectuée.

Pour la problématique concernant les aéroglosses et les difficultés à avoir un l'accès à une descente à la rivière du Haut- Saint-François, il cherche rapidement un accès pour Ascot Corner.

Sécurité civile : Une première rencontre aura lieu le 6 juillet prochain pour se mettre à jour.

Chambre des commerces : Il n'y a pas eu de nouvelle rencontre depuis le dernier mois.

b) **Maire – MRC**

Présentation des résultats financiers avec la firme comptable de la MRC.

Développement au niveau du projet piscine, il y aura une présentation jeudi soir prochain Wi-Fi haute vitesse, tout le monde sera connecté dès le mois de septembre.

c) **Rapports – chef d'équipe**

d) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

e) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel**

f) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**

Convocation extraordinaire jeudi 9 juin 2022 à 17h30.

13.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

13.01 **SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE FOURNITURE D'EAU POTABLE – AVENUE DE LA TUILERIE**

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2020-182, adoptée le 28 septembre 2020, concernant une entente à intervenir avec la Ville de East Angus relativement au service d'aqueduc sur l'Avenue de la Tuilerie;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités ont collaboré afin de convenir d'une entente intermunicipale relativement à la fourniture de l'eau potable sur l'Avenue de la Tuilerie, l'entretien du réseau du Canton de Westbury et la tarification en lien avec ce service;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu pour le conseil municipal d'approuver et d'autoriser la signature du projet d'entente joint à la présente résolution;

2022-107

résolution no 2022-107

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil municipal approuve l'entente intermunicipale avec la Ville de East Angus pour la fourniture de l'eau potable sur l'Avenue de la Tuilerie, l'entretien du réseau du Canton de Westbury et la tarification en lien avec ce service ;

QUE le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de East Angus pour la fourniture de l'eau potable sur l'Avenue de la Tuilerie ;

A D O P T É E

13.02 CONTRAT DE TRAVAIL – CASEY SYLVESTER

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du contrat de de travail du journalier voirie monsieur Casey Sylvester;

2022-108

résolution no 2022-108

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail de Casey Sylvester pour les années 2022-2023.

A D O P T É E

13.03 ADDENDA REMPLACEMENT TEMPORAIRE CHEF D'ÉQUIPE – JEFFREY WILKINS

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Allaire, titulaire du poste de chef de voirie pour la municipalité du Canton de Westbury est en congé maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'assurer l'intérim pendant le congé maladie de monsieur Allaire;

2022-109

résolution no 2022-109

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer monsieur Jeffrey Wilkins, chef d'équipe par intérim, à compter du 25 mai 2022, pour la durée de l'intérim;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de travail de Jeffrey Wilkins.

A D O P T É E

13.04 DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉLUS AYANT SUIVI LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

La greffière-trésorière dépose le rapport concernant les élus ayant suivi la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale fait et signé le 18^e jour de mai 2022.

13.05 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2021

Monsieur le maire, Gray Forster dépose son rapport sur la situation financière 2021. Le rapport sera publié sur le site de la municipalité et distribué à l'ensemble des citoyens.

13.06 CONTRAT DE SERVICE APPEL 911 CAUCA

CONSIDÉRANT que CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. De la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment des centres traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par cette dernière ;

CONSIDÉRANT que l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur du territoire et/ou de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ci-après désignées ;

2022-110

résolution no 2022-110

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer à CAUCA le contrat de service d'appel 9-1-1 pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026 ; contrat de 5 ans renouvelable pour un autre 5 ans ;

D'autoriser monsieur le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

A D O P T É E

13.07 AUTORISATION À SIGNER UN ACTE DE CESSION DANS LE DOSSIER DU 206 GOSFORD EST, AVEC LE PROPRIÉTAIRE M. MARCEL MÉNARD

CONSIDÉRANT que la propriété située au 206, chemin Gosford Est a subi des dommages lors de l'inondation de 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 31 du décret numéro 403-2019 concernant l'établissement du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents, la municipalité peut acquérir le terrain pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis du propriétaire a été reçu le 5 mai 2021 à l'effet qu'il désirait céder son terrain à la municipalité, le tout conformément au décret;

2022-111

résolution no 2022-111

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir le terrain 4 183 022, situé au 206, chemin Gosford Est pour la somme nominale de 1 \$;

QUE Le propriétaire doit :

- 1° procéder à la démolition de sa résidence;
- 2° procéder à l'élimination des fondations résiduelles de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour la sécurité des personnes.

Si le propriétaire de la résidence cède le terrain sur lequel elle se situe à la municipalité pour la somme nominale de 1 \$, il s'engage également à :

- 1° procéder à la démolition ou au déplacement sur un autre terrain de tous les autres biens situés sur son terrain, y compris de leurs fondations;
- 2° fournir les documents faisant foi de la cession du terrain à la municipalité.

QUE le propriétaire ait obtenu tous les permis et toutes les approbations nécessaires à leur exécution selon l'entente signée avec le ministère de la Sécurité publique du Québec en date du 5 mai 2021 dans le dossier 25258.

QUE le conseil municipal nomme monsieur Gray Forster, maire et madame Nathalie Audet, directrice générale, pour signer l'acte de cession, pour et au nom de la municipalité, le tout sous réserve de la démolition ou du déplacement sur un autre terrain de tous les biens, y compris leurs fondations.

QU'une copie de la résolution soit envoyée au propriétaire, M. Marcel Ménard et au notaire de monsieur Ménard, Me Roch Coderre.

A D O P T É E

14.00 **INVITATIONS**

Ouverture du marché public du canton de Westbury, le jeudi 30 juin à 16h00. Ouvert les jeudis du 30 juin au 1^{er} septembre de 16h00 à 18h30. Nous aurons 4 marchands avec une belle variété de produits.

15.00 **VARIA**

Aucun.

16.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

17.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2022-112

résolution no 2022-112

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par la conseillère Marilynne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 58.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet